



Déclaration de la FSU CTSD du mardi 5 juillet 2022

La fébrilité du gouvernement se confirme en l'absence de formations politiques favorables à rejoindre une "coalition". Cela en dit long sur les politiques menées ces cinq dernières années et sur les bouleversements opérés. Les services publics en ont été les premières victimes, et les fonctionnaires ont subi une maltraitance sans pareil. Malgré cela, vous avez pu compter sur eux pour pallier les défaillances chroniques de l'Etat, M. Blanquer en figure de proue. On assiste aujourd'hui à une gestion chaotique de la crise économique que nous subissons. Crise qui a le dos large quand il s'agit de dégeler le point d'indice des fonctionnaires. 3,5% d'augmentation après quasiment 20 ans de gel du point d'indice et avec une inflation annuelle de plus de 5%, ce n'est pas acceptable. Rappelons que selon un rapport du sénateur LR Gérard Longuet, les professeur-es des écoles ont perdu 30 % de pouvoir d'achat depuis 2001. Le décrochage salarial perdure et nous sommes loin du rattrapage nécessaire. La FSU continuera de mobiliser, dans l'unité syndicale la plus large, sur la question des salaires pour obtenir une revalorisation salariale qui corresponde *a minima* à la perte de pouvoir d'achat par les fonctionnaires, et sans contrepartie.

Il est toujours compliqué de (re)nouer le dialogue social quand, pendant cinq ans, les partenaires sociaux ont été piétinés par Emmanuel Macron et bon nombre de ses ministres dont certain-es n'ont pas supporté la campagne électorale (l'air d'Ibiza était semble-t-il meilleur que celui de Montargis).

Une première mesure qui nous aiderait grandement, vous, Mme l'Inspectrice d'Académie, les services, et nous, organisations syndicales aux côtés des enseignant-es, serait d'abroger la loi de transformation de la fonction publique. Cette dernière a démantelé le paritarisme, créé un fossé entre les services et les personnels, construit un mur d'incompréhensions totalement inutile qui génère de la rancœur et de la défiance. Il est de votre responsabilité, Mme l'Inspectrice d'Académie, d'intervenir auprès du ministre Pap Ndiaye pour faire remonter cette revendication unanimement partagée par les représentant-es des personnels.

Une autre mesure serait de ne fermer aucune classe lors de ce CTSD comme lors de celui de septembre pour permettre à nos collègues de préparer sereinement la rentrée prochaine, et d'ouvrir partout où cela est nécessaire. Rentrée qui s'annonce compliquée au regard de la hausse constante des diverses demandes pour quitter la profession (démission, rupture conventionnelle, disponibilité). Votre décision de refuser les nouvelles demandes de temps partiels sur autorisation ou les demandes de modifications de quotité éclaire toujours plus ce risque d'une rentrée sans

enseignant-es dans chaque classe. Vous n'auriez pas pris cette décision discriminante, pour les femmes essentiellement, si votre dotation était conséquente. La question des moyens est donc centrale et ce sont les agent-es qui en subissent directement les conséquences.

Aussi, comme lors du CTSD du 23 juin, la FSU vous demande, Madame l'Inspectrice d'Académie, de bien vouloir considérer les éléments suivants :

- **école de Rageade** : les représentant-es des personnels en CHSCT-D ont sollicité, en date du 29 juin, la tenue d'un CHSCT-D extraordinaire, dans le but de mettre en œuvre sa prérogative de prévention des risques professionnels. Au regard de la gravité des éléments évoqués tant en CHSCT-D qu'en CTSD, il paraissait urgent de réunir le Comité de façon extraordinaire. Or, à ce jour, la demande des représentant-es des personnels est restée lettre morte.

Sur les 5 conseils municipaux, 4 (Védrines, Chastel, Chazelles et Soulages) se sont prononcés à la quasi-unanimité "pour" le transfert de l'école de Rageade à Védrines-Saint-Loup. Sans surprise, le conseil municipal de Rageade, réuni le 1er juillet (soit le lendemain de la date limite fixée par la sous-préfecture pour rendre sa décision) a voté à la majorité "contre" le transfert de l'école à Védrines St Loup. Sans surprise non plus, le conseil municipal a voté également "contre" le transfert du mobilier et matériel scolaires. Qu'à cela ne tienne, la mairie de Védrines St Loup se chargera des achats. La commission de sécurité, lors de son passage à Védrines, n'a noté aucuns travaux à réaliser concernant la sécurité ; il n'y aura que de menus travaux d'aménagements à réaliser. Aussi, la FSU vous demande, Madame l'Inspectrice d'Académie, d'appuyer ce transfert vers la commune de Védrines St Loup. La FSU demande également le maintien des deux postes d'enseignant-es. En effet, contrairement à ce que vous avez annoncé lors du précédent CTSD, Madame l'Inspectrice d'Académie, les élèves habitant en Haute-Loire continueront d'aller à l'école dans le Cantal si elle est déplacée à Védrines. Par contre, si elle reste à Rageade, ils n'iront plus. D'autre part, nos collègues ont déjà connaissance de 3 élèves qui seront inscrits pour la rentrée 2022, ainsi que d'une famille avec 2 enfants qui arrive, ce qui porterait le nombre de présents à 18. Enfin, l'implantation à Védrines est susceptible de faire revenir des élèves qui se sont éloignés à cause des tensions de longue date.

Les représentant-es de la FSU vous demandent d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale pour qu'un correctif budgétaire soit acté pour notre département afin de maintenir le maillage territorial, déjà très distendu, du premier degré ; de baisser les effectifs de la maternelle au lycée ; de proposer des moyens de remplacement pour toute l'année scolaire ; d'avoir des RASED complets et en nombre suffisant sur tout le département ; de donner des moyens à l'inclusion... Les raisons d'un correctif budgétaire sont nombreuses et notre demande légitime.

La FSU continuera de la porter dans son projet de transformation de l'école pour la réussite de toutes et tous les élèves.